

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	22	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 03 mars à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 25/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 25/02/2026.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : CHAUVEAU Cécile, LALANNE Géraldine, MASSE Karine, MIRGAINE Christine, MORGANT Nathalie, PAQUIER Monique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.
MM : CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes : BERTHE Isabelle donne pouvoir à HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne pouvoir à FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia donne pouvoir à HUMEAU Michel, PASTEAU Dominique donne pouvoir à SIMON Claudette.
MM. : BACHELIER Jean-Christophe donne pouvoir à GRAFFIN Serge, BRIONNE Alain donne pouvoir à TAUPIN Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud donne pouvoir à HERVE Yves-Marie.

Absentes : Mmes : HATTON Anita, TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2026-025– Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) : 2025-6410-001 : réalisation de la voie douce A

Le Conseil communautaire a validé la réalisation de la voie douce A entre Changé et Le Mans. Une nouvelle AP/CP doit être ouverte pour permettre la projection des différentes études et travaux. La réalisation de cette voie douce a été évaluée à 1 266 000 €.

L'assemblée est invitée à approuver la création de l'autorisation de programme relative à la réalisation de la liaison douce A ainsi que les crédits de paiement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **APPOUVE** la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative à la réalisation de la voie douce A, suivante :

Total autorisation de programme 2026-2029	1 266 000 €
CP 2026	50 000 €
CP 2027	250 000 €
CP 2028	483 000 €
CP 2029	483 000 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document y afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 03/03/2026

Le Président,
 M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
 M. HERRAUX Denis

